

***PV de séance du Conseil Municipal
du 21 mars 2023.***

Étaient présents : MM MATHIEU Dominique, BIZZARRI Pascal, CUCHE Sébastien, ZANGA Frédéric, THIEBAUT Aurélie, CROS-MAYREVIEILLE Isabelle, BOURQUIN Thierry, ATTONATY Jean-Luc, DEBRIN Jean-Luc et FISCHER Didier.

Membres absents excusés : Mme HURLIN Cathia.

Membres absents :

Délibération N° 2023-001

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2022.

Vote à l'unanimité.

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier du SGC de Sarrebourg à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

,
**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du budget COMMUNE, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération N° 2023-002

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU 2022.

Vote à l'unanimité.

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier du SGC de Sarrebourg à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

,
**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du budget EAU après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération N° 2023-003

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire se retire de la séance avant de procéder au débat et au vote

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
vote le Compte Administratif commune de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévu : 454 548,00

Réalisé : 97 553,05

Reste à réaliser : 286 154,00

Recettes

Prévu : 454 548,00

Réalisé : 249 279,54

Reste à réaliser : 172 592,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 336 500,00

Réalisé : 305 514,25

Reste à réaliser : 0,00

Recettes

Prévu : 397 731,00

Réalisé : 403 479,07

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 151 726,49

Fonctionnement : 97 964,82

Résultat global : 249 691,31

Délibération N° 2023-004

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2022.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire se retire de la séance avant de procéder au débat et au vote

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents
vote le Compte Administratif commune de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévu : 988 985,00

Réalisé : 646 080,42

Reste à réaliser : 336 844,28

Recettes

Prévu : 988 985,00

Réalisé : 296 527,37

Reste à réaliser : 409 403,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 20 467,00

Réalisé : 18 569,13

Reste à réaliser : 0,00

Recettes

Prévu : 20 467.00

Réalisé : 15 319.89

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 349 553.05

Fonctionnement : - 3 249.24

Résultat global : - 352 802.29

Délibération N° 2023-005

Projet éolien sur la commune de Ajoncourt - Ouverture d'une enquête publique.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une enquête publique pour le projet éolien sur le territoire de la commune de Ajoncourt par la société du Parc Eolien de Pistole. Ce projet porte sur une demande d'autorisation environnementale comprenant quatre éoliennes et un poste de livraison. L'enquête publique a débuté le 16 mars 2023 et se termine le 18 avril 2023.

Le conseil municipal de Craincourt est appelé à donner son avis sur le projet présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis FAVORABLE à l'unanimité sur le projet de demande d'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien situé sur la commune de AJONCOURT.

CHARGE le Maire de notifier la présente décision.

Délibération N° 2023-006

Travaux de signalisation horizontale – Demande de subvention au titre du dispositif AMISSUR.

Vote à l'unanimité.

Après avoir pris connaissance du projet de travaux de signalisation horizontale et du devis de l'entreprise SNH-MBS en date du 13 mars 2023 s'élevant à 2 432.22 € HT soit 2 918.66 € TTC.

Le Conseil Municipal :

1° ADOPTE l'opération

2° DECIDE sa réalisation

3° ARRETE le plan de financement suivant :

Montant de l'opération2 432.22 € HT

4° SOLLICITE une subvention au titre du dispositif AMISSUR 2019.

5° DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération N° 2023-007

Contrôle des poteaux et bouches d'incendie – Adhésion au groupement de commande mis en place par le Département de la Moselle.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services du SDIS 57 n'effectuent plus le contrôle des poteaux incendie.

En conséquence, le contrôle des poteaux et bouches d'incendie doit être repris par les communes.

Monsieur le Maire présente la proposition de MATEC concernant la mise en place d'un groupement de commandes et la proposition faite aux communes. L'adhésion au groupement de commande vaut engagement de la commune quel que soit le coût de la prestation défini dans le cadre d'un marché public. La convention prend effet à compter de sa signature pour une durée illimitée.

Chaque membre règlera directement aux entreprises attributaires les factures correspondant aux prestations de contrôles réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande mis en place par le Département de la Moselle.

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande.

Délibération N° 2023-008

Prestation de désherbage par électrification.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise GR Environnement en date du 15 février 2023 s'élevant à 1 100.00 € HT, soit 1 320.00 € TTC.

La prestation porte sur un désherbage par électrification à raison de deux passages dans l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise GR Environnement en date du 15 février 2023 s'élevant à 1 100.00 € HT, soit 1 320.00 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande.

A Craincourt, le 20 avril 2023..

Le Maire : Didier FISCHER

